



SERVICE PUBLIC FEDERAL SANTE PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

DG Animaux, Végétaux et Alimentation (DG4)

SERVICE PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES ET ENGRAIS

FMC CHEMICAL SRL/BV
PARC DE L'ALLIANCE
BOULEVARD DE FRANCE 9A
1420 BRAINE L'ALLEUD

Correspondant :

AURORE BONNECHERE
Attaché
02 524 7289

Nos références : N° du dossier : 26232 Date : 13/10/2020 1/10

Concerne : adaptation forme légale + changement d'adresse + prolongation administrative

AUTORISATION D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE OU ADJUVANT

1. Dispositions générales de l'autorisation

En application des dispositions du Règlement (CE) N° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21/10/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil et de l'arrêté royal du 28/02/1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole, et conformément à l'avis du Comité d'agrégation, le produit :

RIZA EC

répondant aux spécifications et conditions mentionnées ci-après, est autorisé sous le

numéro : **10665P/B**

pour : **USAGE PROFESSIONNEL**

comme : Fongicide

au nom de : FMC CHEMICAL SRL/BV



2. Composition et forme

2.1. Prescriptions générales :

Sans préjudice des dispositions prévues par le Règlement N° 1107/2009, la composition, le type de formulation, les caractéristiques chimiques et physiques du produit ainsi que l'origine et le degré de pureté des substances actives doivent correspondre aux données fournies lors de la demande ou lors de toute demande ultérieure acceptée.

2.2. Substance(s) active(s) et teneur(s) garantie(s) :

TEBUCONAZOLE 200 g/l

Remarque générale :

/

2.3. Type de formulation : EC (Concentré émulsionnable)

3. Usages, doses d'emploi et conditions particulières d'application

Voir annexe

4. Classification et mentions spéciales à indiquer sur l'étiquette

4.1. Catégorie(s) de danger : /

Sans préjudice des dispositions du Règlement (CE) N° 547/2011 du 08/06/2011 portant application du Règlement N° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences en matière d'étiquetage de produits phytopharmaceutiques et sans préjudice des dispositions de l'AR du 28/02/1994 relatives à l'étiquetage et l'emballage, les données suivantes doivent figurer sur l'étiquette.

4.2. Le(s) symbole(s) suivant(s) les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE ou l'annexe XIV de l'AR du 28/02/1994 et l'AR du 11/01/1993 réglementant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses en vue de leur mise sur le marché ou de leur emploi :

/

4.3. Les phrases R et S suivantes de l'annexe XIII de l'AR du 28/02/1994 :

4.3.1. /

4.3.2. /

4.4. Le nombre de points attribués conformément à l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits :

5.9

4.5. Autres mentions :

- Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces trois jours après le traitement.
- SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPE2 : Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces

parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en œuvre.

- SPE3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).

- La dose autorisée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur, par exemple dans les situations où le risque de dégâts est faible ou lors de l'utilisation de produits en mélange. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du délai avant récolte.

- Compléments à l'étiquetage CLP repris en annexe 2 :

- H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

- P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection du visage.

- P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes.

- P305+P310: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

5. Durée de validité de l'autorisation

5.1. Durée de validité : du 13/10/2020 jusqu'au 31/08/2022

5.2. Conditions particulières pour la prolongation :

/

Cet acte remplace tout autre acte d'autorisation délivré antérieurement pour ce produit.

La phrase suivante est uniquement d'application pour un acte établi au nom d'une firme étrangère :

Cette autorisation n'est valable que pour autant que les noms et adresses des importateurs de ce produit en Belgique soient communiqués préalablement au Service précité.

Cette autorisation n'engage pas la responsabilité de l'Etat en cas d'accidents dus à l'emploi du produit. Elle est délivrée sans préjudice des dispositions émanant du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et du Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale en ce qui concerne la fabrication et l'emploi de matières toxiques ou nocives.

Au Nom du Ministre,

GUELTON O.
Chef de cellule Autorisations

ANNEXE 1

Usages, doses d'emploi et conditions particulières d'application :

A traiter	: triticale d'hiver (plein air)
Stade d'application	: début redressement - fin épisaison (BBCH 30-59)
Remarque	: max. 1 application/culture
Pour lutter contre	: oïdium(Erysiphe graminis)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre	: rouille brune(Puccinia recondita)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre	: rouille jaune(Puccinia striiformis)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Mesures de réduction du risque	: Zone tampon de 10 m avec technique classique
A traiter	: triticale de printemps (plein air)
Stade d'application	: début redressement - fin épisaison (BBCH 30-59)
Remarque	: max. 1 application/culture
Pour lutter contre	: oïdium(Erysiphe graminis)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre	: rouille brune(Puccinia recondita)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre	: rouille jaune(Puccinia striiformis)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Mesures de réduction du risque	: Zone tampon de 10 m avec technique classique
A traiter	: avoine d'hiver (plein air)
Stade d'application	: début redressement - fin épisaison (BBCH 30-59)
Remarque	: max. 1 application/culture
Pour lutter contre	: oïdium(Erysiphe graminis)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre	: rouille couronnée des graminées(Puccinia coronata)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Mesures de réduction du risque	: Zone tampon de 10 m avec technique classique
A traiter	: seigle de printemps (plein air)
Stade d'application	: début redressement - fin épisaison (BBCH 30-59)
Remarque	: max. 1 application/culture
Pour lutter contre	: oïdium(Erysiphe graminis)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre	: rouille brune(Puccinia recondita)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre	: rouille jaune(Puccinia striiformis)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre	: rhynchosporiose(Rhynchosporium secalis)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Mesures de réduction du risque	: Zone tampon de 10 m avec technique classique
A traiter	: seigle d'hiver (plein air)
Stade d'application	: début redressement - fin épisaison (BBCH 30-59)
Remarque	: max. 1 application/culture

Pour lutter contre : oïdium(*Erysiphe graminis*)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre : rouille brune(*Puccinia recondita*)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre : rouille jaune(*Puccinia striiformis*)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre : rhynchosporiose(*Rhynchosporium secalis*)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 10 m avec technique classique

A traiter : **orge d'hiver (plein air)**
Stade d'application : premier noeud - gaine éclatée (BBCH 31-45)
Remarque : max. 1 application/culture

Pour lutter contre : rhynchosporiose(*Rhynchosporium secalis*)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre : rouille naine(*Puccinia hordei*)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre : helminthosporiose(*Pyrenophora*, *Helminthosporium*,
Drechslera)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre : oïdium(*Erysiphe graminis*)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre : rouille jaune(*Puccinia striiformis*)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 10 m avec technique classique

A traiter : **orge de printemps (plein air)**
Stade d'application : premier noeud - gaine éclatée (BBCH 31-45)
Remarque : max. 1 application/culture

Pour lutter contre : rhynchosporiose(*Rhynchosporium secalis*)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre : rouille naine(*Puccinia hordei*)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre : helminthosporiose(*Pyrenophora*, *Helminthosporium*,
Drechslera)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre : oïdium(*Erysiphe graminis*)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre : rouille jaune(*Puccinia striiformis*)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 10 m avec technique classique

A traiter : **froment d'hiver (plein air)**
Stade d'application : début redressement - fin épiaison (BBCH 30-59)
Remarque : max. 1 application/culture

Pour lutter contre : oïdium(*Erysiphe graminis*)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre : rouille brune(*Puccinia recondita*)
Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application

Pour lutter contre : rouille jaune(*Puccinia striiformis*)
 Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
 Pour lutter contre : septoriose de l'épi(*Septoria nodorum*)
 Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
 Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 10 m avec technique classique
A traiter : froment de printemps (plein air)
 Stade d'application : début redressement - fin épiaison (BBCH 30-59)
 Remarque : max. 1 application/culture
 Pour lutter contre : oïdium(*Erysiphe graminis*)
 Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
 Pour lutter contre : rouille brune(*Puccinia recondita*)
 Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
 Pour lutter contre : rouille jaune(*Puccinia striiformis*)
 Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
 Pour lutter contre : septoriose de l'épi(*Septoria nodorum*)
 Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
 Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 10 m avec technique classique
A traiter : avoine de printemps (plein air)
 Stade d'application : début redressement - fin épiaison (BBCH 30-59)
 Remarque : max. 1 application/culture
 Pour lutter contre : oïdium(*Erysiphe graminis*)
 Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
 Pour lutter contre : rouille couronnée des graminées(*Puccinia coronata*)
 Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
 Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 10 m avec technique classique
A traiter : colza de printemps (plein air)
 Stade d'application : début montaison - premiers pétales visibles (BBCH 30-59)
 Remarque : max 1 application/culture
 Pour lutter contre : cylindrosporiose(*Pyrenopeziza brassicae*)
 Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
 Pour lutter contre : Phoma des crucifères(*Leptosphaeria maculans*)
 Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
 Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 20 m avec technique classique
A traiter : colza d'hiver (plein air)
 Stade d'application : début montaison - premiers pétales visibles (BBCH 30-59), au printemps
 Remarque : max 1 application/culture
 Pour lutter contre : cylindrosporiose(*Pyrenopeziza brassicae*)
 Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
 Pour lutter contre : Phoma des crucifères(*Leptosphaeria maculans*)
 Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application
 Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 20 m avec technique classique

A traiter : **colza de printemps (plein air)**

Stade d'application : boutons floraux de l'inflorescence principale individuellement visibles mais fermés - pleine floraison (BBCH 55-65)

Remarque : max 1 application/culture

Pour lutter contre : sclérotiniose(*Sclerotinia minor* (S. sclerotiorum))

Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application

Pour lutter contre : alternariose(*Alternaria brassicae*)

Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application

Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 20 m avec technique classique

A traiter : **colza d'hiver (plein air)**

Stade d'application : boutons floraux de l'inflorescence principale individuellement visibles mais fermés - pleine floraison (BBCH 55-65)

Remarque : max 1 application/culture

Pour lutter contre : sclérotiniose(*Sclerotinia minor* (S. sclerotiorum))

Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application

Pour lutter contre : alternariose(*Alternaria brassicae*)

Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application

Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 20 m avec technique classique

A traiter : **fèves et féveroles (recoltées sèches) (plein air)**

Stade d'application : développement des boutons - 50% des gousses ont atteint leur taille finale (BBCH 50-75)

Remarque : max. 1 application/culture

Pour lutter contre : pourriture grise(*Botrytis fabae*)

Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application

Pour lutter contre : rouille de la fève(*Uromyces viciae-fabae*)

Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application

Délai avant récolte : 35 jours

Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 10 m avec technique classique

A traiter : **chou-fleur (blanc et vert) (plein air)**

Stade d'application : les boutons floraux de la tige se développent, largeurs >1 cm - les têtes ont atteint leur forme et taille typiques et elles sont fermées (BBCH 40-49)

Remarque : max. 1 application/culture

Pour lutter contre : alternariose(*Alternaria brassicae*)

Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application

Pour lutter contre : oïdium des crucifères(*Erysiphe cruciferarum*)

Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application

Pour lutter contre : maladie des taches noires(*Mycosphaerella brassicicola*)

Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application

Délai avant récolte : 35 jours

Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 10 m avec technique classique

A traiter	: chou de Bruxelles (plein air)
Stade d'application	: début de la formation des pousses latérales - les choux en-dessous de la pousse terminale sont étroitement fermés. (BBCH 40-49)
Remarque	: max. 1 application/culture
Pour lutter contre	: alternariose(<i>Alternaria brassicae</i>)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre	: oïdium des crucifères(<i>Erysiphe cruciferarum</i>)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre	: maladie des taches noires(<i>Mycosphaerella brassicicola</i>)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Délai avant récolte	: 35 jours
Mesures de réduction du risque	: Zone tampon de 10 m avec technique classique
A traiter	: choux pommés (blanc, rouge, chou cabus et chou de savoie) (plein air)
Stade d'application	: début de la formation des têtes, les 2 feuilles les plus jeunes ne se déroulent pas - les têtes ont atteint leur grandeur, forme et dureté typiques (BBCH 40-49)
Remarque	: max. 1 application/culture
Pour lutter contre	: alternariose(<i>Alternaria brassicae</i>)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre	: oïdium des crucifères(<i>Erysiphe cruciferarum</i>)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Pour lutter contre	: maladie des taches noires(<i>Mycosphaerella brassicicola</i>)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Délai avant récolte	: 35 jours
Mesures de réduction du risque	: Zone tampon de 10 m avec technique classique
A traiter	: chou-navet, rutabaga (plein air)
Stade d'application	: tubercules commencent à se développer (diamètre >0,5 cm) - tubercules ont atteint leur taille finale (BBCH 40-49)
Remarque	: max. 1 application/culture
Pour lutter contre	: oïdium des crucifères(<i>Erysiphe cruciferarum</i>)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Délai avant récolte	: 35 jours
Mesures de réduction du risque	: Zone tampon de 10 m avec technique classique
A traiter	: navet (plein air)
Stade d'application	: tubercules commencent à se développer (diamètre >0,5 cm) - tubercules ont atteint leur taille finale (BBCH 40-49)
Remarque	: max. 1 application/culture
Pour lutter contre	: oïdium des crucifères(<i>Erysiphe cruciferarum</i>)
Dose / Concentration	: 1,25 l/ha, 1 application
Délai avant récolte	: 35 jours
Mesures de réduction du risque	: Zone tampon de 10 m avec technique classique

A traiter : **carottes (plein air)**
 Stade d'application : racines commencent à se développer (diamètre >0,5 cm) - racines ont atteint leur taille finale (BBCH 40-49)

Remarque : max. 1 application/culture

Pour lutter contre : oïdium(Erysiphe heraclei)

Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application

Pour lutter contre : alternariose, brûlure des feuilles de la carotte(Alternaria dauci)

Dose / Concentration : 1,25 l/ha

Délai avant récolte : 21 jours

Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 10 m avec technique classique

A traiter : **panais (plein air)**

Stade d'application : racines commencent à se développer (diamètre >0,5 cm) - racines ont atteint leur taille finale (BBCH 40-49)

Remarque : max. 1 application/culture

Pour lutter contre : oïdium(Erysiphe heraclei)

Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application

Pour lutter contre : alternariose, brûlure des feuilles de la carotte(Alternaria dauci)

Dose / Concentration : 1,25 l/ha

Délai avant récolte : 21 jours

Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 10 m avec technique classique

A traiter : **raifort (plein air)**

Stade d'application : racines commencent à se développer (diamètre >0,5cm) - racines ont atteint leur taille finale (BBCH 40-49)

Remarque : - max. 1 application/culture
 - Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Pour lutter contre : oïdium(Erysiphaceae)

Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application

Pour lutter contre : alternariose(Alternaria brassicae)

Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application

Délai avant récolte : 21 jours

Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 10 m avec technique classique

A traiter : **lin (plein air)**

Stade d'application : première pousse secondaire visible - stade avancé de la maturation (BBCH 20-85)

Remarque : max. 1 application/culture

Pour lutter contre : oïdium du lin(Oidium lini)

Dose / Concentration : 1,25 l/ha, 1 application

Délai avant récolte : 35 jours

Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 10 m avec technique classique

Remarque générale :

/

ANNEXE 2

Etiquetage CLP conforme Règlement (CE) N° 1272/2008 et Règlement (CE) N° 547/2011

Mentions d'avertissement :

Danger

Pictogrammes de danger et leurs codes SGH :

GHS05



GHS07



GHS08



GHS09



Mentions d'avertissement (phrases H) :

H317

H318

H361

H410

Informations additionnelles (phrases EUH) :

EUH401

Phrases types risques particuliers (phrases R Sh) :

Conseils de prudence (phrases P) :

P261

P263

P280

P305

P310

P391

P302+P352

P305+P351+P338

P308+P313

P333+P313